



# CLAUDE VANDEPITTE,

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SAT  
AUPRÈS DU SPF INTÉRIEUR

**« EN MATIÈRE DE  
POLICE, C'EST AUSSI  
L'ÊTRE HUMAIN QUI  
FAIT LA DIFFÉRENCE »**



**Alain DEPRET,**  
Secrétaire de rédaction

Le SAT (Secrétariat administratif et technique relatif à la police intégrée auprès du SPF Intérieur, en abrégé le « SAT Intérieur ») est un organe peu connu des municipalistes, encore moins du grand public. Celui-ci a été créé au moment de la réforme des polices, au début de ce siècle, auprès du SPF Intérieur, afin de conseiller le Ministre en ce qui concerne les aspects techniques, administratifs et logistiques de la gestion quotidienne et des opérations dans le cadre du service de la police intégrée. Il assure ainsi la liaison entre les services de police et le cabinet du Ministre. Il s'assure également que les dossiers soumis au Ministre de l'Intérieur dans ces domaines comportent tous les éléments formels et d'évaluation nécessaires à la prise de décision.

Depuis novembre 2023, un nouveau Directeur général y a été désigné. Il s'agit de Claude Vandepitte, ancien gendarme,



devenu Chef de corps d'une zone de police en région flamande. Ce dernier a rencontré le service Police/Incendie de l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour un premier contact, résultat d'une conversation franche et constructive. L'occasion était trop belle, pour le *Mouvement communal*, de mieux faire connaître le SAT à ses lecteurs.

### **Monsieur Vandepitte, avant toute chose, pourriez-vous dresser un rapide portrait de vous ?**

Pendant presque 22 ans, j'ai été Chef de corps en Flandre occidentale. Avant cela, à partir de 1990, j'étais affecté au Bureau central de Recherche de la gendarmerie. En 2001 et 2002, j'étais Chef de service de la Section Trafic voiture au sein de la Direction générale de la Police judiciaire. Cela fait donc 34 ans que je travaille à la police et, auparavant, à la gendarmerie.

### **Vous êtes, depuis novembre 2023, Directeur général du SAT. Une nouvelle fonction qui vous demande une vision très globale sur le monde de la police en Belgique...**

L'avantage, dans ma nouvelle fonction, c'est que j'ai une connaissance certaine de la police locale, comme de la

police fédérale. Ceci dit, pour moi, le mot « police locale », au singulier, n'existe pas vraiment, car il y a plusieurs zones de police qui, toutes, ont leurs spécificités.

### **Pourriez-vous nous dire en quoi consiste le SAT ?**

Nous sommes le « disque dur » de la police intégrée au sein du Ministère de l'Intérieur. Le Secrétariat assure la liaison entre la Direction générale de la Police administrative, le Centre gouvernemental de Coordination et de Crise, le Groupe Interforces antiterroriste (GIA) et le Cabinet du Ministre pour ce qui concerne la sécurité publique et le maintien de l'ordre.

En matière d'ordre public, de sécurité nationale et de toute mission de police administrative pour laquelle le Ministre pourrait faire usage de son droit d'injonction, le Secrétariat assure une évaluation hebdomadaire de la situation sur le territoire, une proposition de mesures à prendre, le suivi des décisions prises et une permanence 24 heures sur 24, sur la base des éléments fournis par le GIA, la Direction générale de la Police administrative, la Sûreté de l'Etat, la Police générale du Royaume et tout autre service qui dispose des informations nécessaires pour les missions de police administrative relevant des attributions du Ministre de l'Intérieur. De sorte que, dès qu'il y a un nouveau Gouvernement qui se met en place, le SAT, qui reste permanent, peut informer quant aux dossiers qui sont en cours, avec les sensibilités et les spécificités propres à la police intégrée. Nous sommes donc garants de la bonne continuité du service : notre rôle est d'informer le plus possible le Cabinet du Ministre pour tout ce qui concerne la police, dans ses aspects opérationnels comme statutaires.

### **Pourriez-vous nous expliquer d'où le SAT est originaire, historiquement parlant ?**

Historiquement, il existait déjà un SAT pour la Défense, chargé de faire l'interface entre l'Armée et le Cabinet du Ministre de la Défense. Le SAT Intérieur est inspiré de cette expérience et, par la suite, il a également été créé un SAT Justice, pour faire le lien entre l'Institution judiciaire et le Ministre de la Justice. Le SAT a été créé au tout début de la réforme des services de police afin de profiter d'une plus grande expérience pour bien gérer la réforme. Nous sommes tout à fait indépendants du Cabinet. C'est un service qui est composé actuellement d'une dizaine de personnes qui proviennent toutes de la police locale ou fédérale. Il est constitué de quatre officiers de la police fédérale, détachés des directions générales de la police fédérale, d'au moins deux officiers détachés de la police locale, ainsi que d'un fonctionnaire détaché de la Direction générale de la Police générale du Royaume. On a un mélange d'expériences qui est une bonne base pour bien aider le Cabinet et le Ministère.

### **Comment voyez-vous désormais le futur du SAT ?**

Ce qui est important pour le futur, dès que le nouveau Gouvernement fédéral se mettra en place suite aux élections, c'est que le SAT soit prêt à informer correctement le Ministre de l'Intérieur. Ces dernières années, pas mal de changements ont été évoqués, quelques nouvelles idées et projets pour la police intégrée et son évolution, notamment. Mais, pour moi, il est grand temps de prendre de grandes décisions... Et le SAT peut aider en cela, en se positionnant comme une sorte d'intégrateur, en discutant avec toutes les parties concernées pour trouver des intérêts communs. C'est au monde politique de prendre des décisions, pas à nous, mais il nous appartient ensuite de bien les utiliser.

### **Vous pouvez tout de même nous dire un petit mot sur votre conception de la police intégrée d'aujourd'hui ?**

Pour moi, ce qui est important, c'est l'aspect humain du travail du policier. Derrière l'uniforme, il y a un être humain, avec ses forces et ses faiblesses. Je pense qu'il est important de retrouver du respect pour ces hommes et femmes de terrain. C'est aussi l'être humain qui fait la différence.

### **Vous avez l'impression que la réforme des polices a un peu déshumanisé la police aujourd'hui ?**

Ce n'est pas seulement au sein de la police que le monde est déshumanisé. C'est une évolution générale. Etant donné que la police fait partie de la société, on en subit aussi les conséquences. Mais je reste convaincu qu'un bon travail de policier, c'est beaucoup plus que respecter la procédure. C'est l'être humain dans l'uniforme qui peut faire la différence, j'en suis convaincu. Tout le monde peut aider à ce qu'on y arrive, les pouvoirs locaux aussi. C'est une responsabilité très générale, donc.

### **Vous rencontrez aujourd'hui l'équipe Police/Incendie de l'UVCW. Quel était le but de cet échange ?**

Mon but est de créer le dialogue, d'établir des liens. Vu que je connais surtout le terrain de la Flandre, je dois maintenant me constituer un réseau du côté francophone du pays. Pour moi, l'UVCW a un rôle important à jouer, celui de défendre les intérêts des pouvoirs locaux. Et je crois que la police a grand intérêt à jouer le jeu, à construire des liens avec les pouvoirs locaux. Avec mon parcours, je peux clairement attester du fait que la police et les villes et communes ont besoin l'un de l'autre. C'est une réalité qui se concrétise sur le terrain et celle-ci doit aussi être traduite là où on prend les décisions. Ce premier contact avec l'UVCW était donc, à mes yeux, très important, bien que je compte également rencontrer, le plus possible, les zones de police de Wallonie.